

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le jeudi 13 janvier 2011 à 20 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Présentation des vœux pour 2011 et verre de l'amitié en fin de séance.
- 2° C.P.A.S. - Budget exercice 2011 service ordinaire et service extraordinaire.
- 3° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08 décembre 2010.
- 4° Fabrique d'Eglise de Wonck - Compte de l'exercice 2009.
- 5° Fabrique d'Eglise de Wonck - Budget exercice 2011.
- 6° Fabrique d'Eglise de Glons - Modification budgétaire n° 1 exercice 2010.
- 7° Abrogation de la décision du conseil communal octroyant une allocation pour travaux dangereux, insalubres ou incommodes.
- 8° Droit de tirage - Adoption du cahier des charge, choix du marché et avis de marché.
- 9° « Territoires de la Mémoire » - Proposition d'adhésion à la motion contre l'amnistie des collaborateurs belges des nazis durant la seconde guerre mondiale.
- 10° Val d'Oborne - Avenant n°1.
- 11° Pacte de majorité - Présidence - Nouveau Conseiller de l'Aide sociale.
- 12° Statut administratif du personnel communal ainsi que les conditions particulières de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion - Règlement de travail.
- 13° Approbation du cahier des charges et choix du marché - Avis de marché et critères de sélection - Financement des dépenses extraordinaires 2011.

.../...

HUIS CLOS

1° Enlèvement d'une sanction disciplinaire mineur du dossier personnel d'un grade légal.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 05 JANVIER 2011 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 03 janvier 2011.

PAR LE COLLEGE

**Le Secrétaire communal,
J.TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**